

# La consommation au Bénin: probl

Source: Rapport sur le développement humain 1998

Documents du séminaire national de vulgarisation du Rapport sur le développement humain 1998.

A l'instar des Nations Unies, l'Organisation internationale des Consommateurs a choisi la veille du 3<sup>e</sup> millénaire pour mesurer le niveau de protection des consommateurs à travers le monde.

Selon le dernier rapport mondial sur le développement humain, la planète a consommé environ 24.000 milliards de dollars en 1998, soit 14.400.000 milliards de FCFA. Cette somme astronomique n'a pas apporté que des bienfaits au monde. Et pour cause: la consommation amenuise les ressources renouvelables, pollue l'environnement, élargit le fossé entre riches et pauvres. Plus d'un milliard de personnes n'ont pas la possibilité de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires.

La journée mondiale du consommateur a été placée cette année sous le thème: la protection du consommateur, où en sommes-nous? La question interpelle aussi le Bénin.

## Les problèmes de consommation au Bénin et leur impact sur le développement humain durable

### Du déséquilibre dans la spécialisation de la consommation

La répartition actuelle des opportunités de consommation au Bénin révèle de graves déficiences.

Ainsi, un découpage plus fin de l'espace national en matière d'opportunité de consommation, et des facteurs déterminants dans les choix de consommation montre un profond déséquilibre entre les villes du Bénin, entre la zone urbaine et les zones rurales.

En guise d'exemple, il faut retenir que: 80% des enfants de Cotonou sont scolarisés contre 65% de ceux d'Abomey-Bohicon. On note en 1996 dans le domaine de la Santé 21% d'automédication en milieu urbain contre 26% en milieu rural.

### Les problèmes d'inégalité ou de barrière sociale

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, la population béninoise est composée en outre de groupe pauvre et de groupe vulnérable.

Ainsi, un (1) béninois sur trois (3) est pauvre; trois (3) pauvres sur cinq (5) habitent dans le Sud dont deux (2) en campagne et un (1) en ville. Or, cette vulnérabilité et pauvreté à la fois monétaire et non monétaire, réduit considérablement l'accès aux opportunités de consommation des victimes. Ainsi, les accouchements non assistés sont de 28,6% dans la zone des pêcheries comme Grand-Popo, Ouidah, etc, alors qu'ils sont de 77,9% dans la zone Ouest de l'Atacora.

Les barrières sociales limitent aussi la liberté des individus à consommer des biens et services qu'ils désirent.

Ces barrières se traduisent surtout dans les inégalités entre les sexes, les classes, les castes ou les questions d'appartenance ethnique. Dès lors on peut noter que

la répartition des biens particuliers varie avec les coutumes; la règle générale est que seuls héritent les descendants mêmes du défunt. Les filles héritent toujours des pagnes, parures et ustensiles de ménage. Chez les Adjias et les Pila-Pila, les femmes héritent avec les fils, mais les biens meubles seulement.

En 1992, le revenu mensuel féminin moyen s'élevait à 18.694 F contre 45.552 F pour les hommes. Le taux de scolarisation varie de 55% chez les enfants du chef de ménage à 48% chez ceux qui n'ont aucun lien de parenté avec lui; 43% des filles des chefs de ménage sont scolarisées contre 20% des filles qui n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage. C'est le cas des filles domestiques et des enfants confiés. En milieu rural, 87% des enfants n'ont pas accès au secondaire.

### L'insuffisance de la consommation

L'évolution de l'effectif du per-



Peut-on consommer sain dans un environnement pollué?

sonnel sanitaire entre 1986 et 1995, met en évidence une aggravation des déficits par rapport aux normes définies par l'OMS pour la plupart des catégories de ce personnel. En effet, le nombre d'habitants par médecin était de 11.454 en 1986 et 19.617 en 1995 pour le nombre d'habitants par sage-femme, il s'élevait à 8.393 en 1986 et à 12.504 en 1995, alors que la norme retenue par l'OMS est de 5.000 habitants par sage-femme.

En 1997, les besoins en eau potable dans le département de l'Ouémé exigent 1616 points d'eau. Mais, 662 points d'eau seulement ont-t été réalisés. Pour la même période, les besoins du département du Mono sont de 1573 points d'eau contre 795 réalisés.

### De la qualité des produits consommés

Le consommateur béninois distingue les produits de bonne qualité de ceux de mauvaise qualité communément appelé « KPAYO » (...)

Les 2/3 des véhicules et moto consommés au Bénin sont d'occasion ou de deuxième main, parce qu'ils coûtent moins cher par rapport aux véhicules neufs. En 1992, 7339 véhicules sont immatriculés et on estime à 15.000 les taxis-moto ou « Zémidjan » à Cotonou. En 1998, le nombre de taxi-moto a été évalué à plus de 40000 [Ndr].

Les produits pharmaceutiques de mauvaise qualité généralement contrefaits au Nigeria pululent des rues, exposés sous le soleil et largement consommés par les populations parce que vendus à des prix bas que dans les pharmacies où les médicaments ont connu des prix galopants sous l'effet de la dévaluation.

Le tiers des habillements consommés par les béninois sont de la friperie, qu'on essaie de réajuster à sa taille.

Ainsi, la cherté des produits de qualité oblige la plupart des béninois pauvres à consommer à crédit. Nombre d'agents permanents de l'Etat achètent des médicaments à crédit qu'ils remboursent à la fin du mois; et les femmes en particulier consomment des pagnes à crédit, montant réglé de façon échelonnée sur plusieurs mois.

Le mosquito interdit parce que nocif à l'organisme continu d'être largement utilisé dans les zones rurales contre les moustiques dans les habitations. Il en est de même pour les sels non iodés qui provoquent le goitre ainsi que la drogue et autres produits nocifs à l'organisme.

### Des séquelles de nos consommations

Le soufre en transit, consommé par le Niger et disposé à Parakou a suscité la révolte des habitants environnants à cause de sa pollution de l'air, tandis que la société de cimenterie installée sur la voie Porto-Novo - Cotonou n'est pas sans avoir provoqué la réaction des riverains. Pratiquement toutes les activités de consommation humaine ont un impact sur l'environnement. (...)

Toutes ces pollutions ont des conséquences directes sur la santé humaine et le coût correspondant peut-être estimé à partir des maladies liées à la mauvaise qualité du milieu.

Ainsi au Bénin, 190.000 cas de diarrhée et 30.000 cas de malaria ont été traités en 1988. En prenant en compte l'ensemble des maladies liées à une mauvaise qualité de l'eau et l'ensemble des cas traités et non traités, ce sont environ 350.000 à 400.000 cas annuels de maladie qui sont liées à la mauvaise qualité de l'environnement. ■

Extrait de: "L'état de la consommation au Bénin. Rock Pierre Agoli-Agbo, juriste journaliste à l'agence proximité et Gibril I Martin, responsable statistiques à l'Insaie".

## TROIS QUESTIONS À ...

Monsieur Romain Houehou, président de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (L.d.c.b)

### « Eveiller la conscience sur une consommation durable »

● Pour quel intérêt et comment entendez-vous procéder pour vulgariser le rapport mondial sur le développement humain 1998?

● La vulgarisation du document a été initiée avec l'appui du Pnud. Le rapport va être vulgarisé pour qu'une réflexion soit entamée sur l'élaboration du rapport national sur les modes et problèmes de consommation en République du Bénin.

Nous comptons y parvenir en nous appuyant sur les objecteurs de conscience, notamment les médias, les Ong et autres structures véhiculant les informations. La première étape du processus est le séminaire national de vulgarisation du rapport mondial, organisé les 15 et 16 avril 1999 au codiam à Cotonou. Une cinquantaine de journalistes et de représentants de groupements et associations ont pris part aux travaux du séminaire. La deuxième phase sera la distribution des actes du séminaire à travers les Institutions de la république du Bénin. Enfin, la troisième étape va être l'organisation d'une conférence itinérante à travers les écoles, les collèges et l'université nationale du Bénin. Je pense qu'il faut éveiller la conscience des consommateurs car

sans une consommation durable il n'y aura pas de développement durable.

● Qu'entendez-vous par une consommation durable?

● La consommation durable à mon avis revêt un certain nombre de caractéristiques. C'est s'alimenter sans s'intoxiquer, se déplacer sans polluer l'air, les routes, les cours d'eau, les mers et océans. C'est opter pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et celle des emballages biodégradables et renoncer à l'utilisation abusive des pesticides chimiques. La consommation durable signifie aussi produire sans porter atteinte à l'environnement et bénéficier de services de qualité à moindre frais. Cela veut dire également vivre dans un environnement législatif rigoureux en matière de consommation et pouvoir satisfaire aux besoins essentiels de base.

● Quels sont les objectifs de la ligue pour la défense du consommateur au Bénin?

● Notre ligue vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs. Il s'agit d'éveiller la conscience des consommateurs sur leurs droits et responsabilités. L'Ong a également

pour objectif de participer au développement de modèle de production et de consommation visant à réduire les nuisances des produits et à contribuer à une évolution viable à long terme. La ligue envisage la création d'un système d'information ainsi qu'un fonds d'assistance aux consommateurs. La ligue a aussi pour vocation la protection de la main-d'oeuvre enfantine. L'objectif principal de la ligue est la consommation durable car, tout mode de consommation qui ne protège pas la santé, la sécurité et l'environnement du consommateur est un mode de consommation éphémère et par conséquent non durable.



# Èmes et approches de solutions

## Le rôle de l'information dans l'amélioration des modes de consommation

### L'information fournie par les étiquettes

(...) «La fonction expresse de l'étiquette est de fournir des informations pertinentes, claires et concises sur la façon d'utiliser le produit et de protéger l'utilisateur et l'environnement», indique la FaO à propos des pesticides. De ce point de vue l'étiquette est très importante pour le consommateur. C'est grâce à l'étiquette en tant que vecteur d'informations que ce dernier pourra, savoir la date de péremption d'un produit, la dose suivant laquelle il doit être utilisé, les contre-indications ainsi que les dangers liés à son utilisation. Si l'étiquette a cette vertu d'informer l'utilisateur du produit, on peut relever certaines insuffisances dans notre pays.

Le Bénin n'ayant pas un système de contrôle assez strict en cette matière, il n'est pas rare de voir des produits sur le marché qui sont sans étiquette ou qui comportent des données très imprécises. Il n'est pas rare de trouver des produits qui ne donnent pas la composition ou qui donnent des informations très vagues. Tout récemment, dans un supermarché de la place, j'ai vu un produit fabriqué localement qui porte comme toute information «à utiliser avant trois mois». Quand est-ce que ce produit a été fabriqué? A partir de quand court le délai de trois mois? Pas de réponse. J'ai dû abandonner tout simplement ce produit qui, à première vue, paraît original. Entre l'originalité et la santé, j'ai donc choisi la santé.

Sur la date de péremption, on constate parfois que les vendeurs rendent parfois illisible cette mention parce que le produit est déjà périmé. Ces manœuvres sont de nature à faire obstacle à l'information qui figure sur l'étiquette.

Un grand obstacle à la fonction de l'étiquette comme vecteur

d'informations au Bénin est l'analphabétisme. Prenons le cas des pesticides agricoles au Bénin. L'arrêté 93-186 du 22 avril 1993 relatif à l'étiquetage et à la notice technique des produits phytopharmaceutiques agréés prescrit que, l'étiquette doit être libellée en langue française. Deux remarques à ce niveau. La première: une mission du Service de protection des végétaux de février 1999 relève dans les magasins des distributeurs de pesticides des produits qui ont «des étiquettes illisibles, effacées ou écrites en des langues autres que le français». La seconde a trait à la langue française utilisée. Cette exigence, si elle a le mérite de se conformer à la langue officielle du Bénin (le français) comme le prescrit la Constitution béninoise, manque néanmoins de réalisme. La majorité de ceux qui utilisent les pesticides dans les champs de coton au Bénin ne savent ni lire ni écrire le français. Comment ces agriculteurs analphabètes en français peuvent-ils comprendre une étiquette libellée en langue française?

Dans ces circonstances l'étiquette ne joue pas son rôle d'information. C'est aussi le cas des notices ou des modes d'emploi qui sont déclinés dans ces lettres si petites que l'utilisateur a du mal à les déchiffrer. Telle qu'elle figure sur les produits qui circulent au Bénin, l'étiquette ne remplit que très faiblement sa fonction de vecteur d'informations. Le contrôle n'est pas rigoureux en la matière et les étiquettes peuvent véhiculer impunément des informations mensongères. Avec la mondialisation de l'économie capitaliste, ce sont des milliers de produits qui sont déversés sur le marché, sans que notre pays ne puisse vérifier de la véracité des informations qui figurent sur l'étiquette de ces produits. Si l'étiquette fournit parfois des informations erronées, de quels moyens dispose

le consommateur pour avoir des informations exactes et crédibles? Les associations de défense du consommateur et les médias peuvent-ils être d'un secours et dans quelle mesure?

### L'information provenant des associations et des médias

L'information fournie par les producteurs peut comporter des «omissions volontaires» qui ne sont pas de nature à protéger le consommateur. Il importe donc que l'Etat ou d'autres institutions représentatives dispose(nt) de laboratoires pour vérifier de façon indépendante la véracité des informations fournies par les fabricants. Les Ong de défense du consommateur ont un rôle essentiel à cet égard. Dans certains pays, des associations de défense du consommateur ont même des laboratoires ou collaborent avec des laboratoires pour vérifier la composition ou la toxicité de tel ou tel produit mis sur le marché. Elles attirent l'attention de l'opinion publique sur les risques liés à la consommation de tel produit qui est sur le marché. «Dans le monde entier, les associations de consommateurs font campagne pour une réglementation et une normalisation dans l'intérêt du consommateur, par exemple, limiter plus sévèrement la teneur des aliments en résidus d'additifs et de pesticides ou de renforcer les exigences de sécurité concernant des voitures. Suite à des pressions considérables des citoyens au Bangladesh en 1982, le gouvernement a adopté une politique nationale concernant les médicaments. L'objectif premier de cette politique est de protéger les consommateurs contre les médicaments dangereux en instaurant des «contrôles de qualité», lit-on dans le rapport du Pnud de 1998 sur le développement humain

durable.

Il est déjà arrivé au Bénin que des associations de consommateur attirent l'attention de la population sur tel problème de consommation. Cela constitue déjà un bon pas. Mais il reste beaucoup à faire. Car avant que l'association ne puisse informer les populations, il faut qu'elle-même soit déjà informée. Il faut que de vrais professionnels qui connaissent bien les normes alimentaires s'engagent dans le combat pour la protection du consommateur. Un danger guette cependant les associations: la récupération par les producteurs et les industriels. Car, l'information fournie peut constituer une grande menace pour des intérêts économiques. Les industriels ou les producteurs peuvent parfois corrompre certaines associations de consommateurs pour qu'elles arrêtent de diffuser des informations de nature à détourner le consommateur de leurs produits.

Quant aux médias nul n'ignore leur poids à l'époque moderne. (...) Rappelez-vous, tout près de nous, ce qui a été dit du viagra sur lequel les firmes ont réalisé de si bonnes affaires. Certaines chaînes de télévision ou de radio des pays développés ont des émissions de protection des consommateurs. Il y a des magazines ou des revues spécialisés qui fournissent des informations de première main aux consommateurs. Ces actions contribuent à orienter la consommation dans tel ou tel sens. Il y a cependant un autre versant qu'il ne faut pas perdre de vue. Ces mêmes médias sont également assésés par les annonceurs. La plupart des médias ne vivent que grâce à la publicité. (...)

Selon le rapport du Pnud de 1998, le marché mondial de publicité représente près de 1000 milliards de dollars. Selon cette même source, les dépenses publicitaires ont été multipliées par sept



Alfred S. Fawundu, représentant résident du Pnud

depuis 1950, soit une progression trois fois plus rapide que celle de l'économie mondiale. (...) Les annonceurs visent souvent le marché des enfants pour qui, toutes les informations ont une valeur éducative et formatrice. Certains pays ont interdit la publicité ciblée sur les enfants. C'est le cas de la Suède qui, tente de convaincre les autres pays européens à lui emboîter le pas. L'information peut jouer un rôle moteur dans l'amélioration des modes de consommation comme elle peut conduire à une mauvaise consommation préjudiciable à la santé et à l'environnement.

Les médias béninois ne sont pas encore traversés par un souci affirmé de protection du consommateur. Certes, il y a de temps à autre quelques papiers qui attirent l'attention sur tel produit périmé qui circule sur le marché. Il est nécessaire qu'il y ait des pages spéciales consacrées aux questions de la consommation. Mais, plus que des pages, il faut de vrais magazines ou journaux consacrés à la consommation. L'initiative ne peut venir que de ceux qui croient à la consommation durable.

**Extrait de « Le rôle de l'information dans l'amélioration des modes de consommation » Jérôme A. BADOU, Agence Proximité.**

### RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 1998

#### Recommandations

- Elaboration d'un code sur la protection du consommateur.
- Réhabilitation du projet de création du Centre Béninois pour la Normalisation.
- Réglementation du passage de la publicité sur la consommation des produits dans les organes de presse (TV, presse écrite: privée, d'Etat).
- Introduction dans tous les systèmes de formation, des modules sur les modes de consommation et leurs conséquences au Bénin.
- Mise sur pied d'un système de sensibilisation sur l'hygiène environnementale au marché Dantokpa à Cotonou.
- Promotion des Ong de défense des consommateurs et appui à leurs actions.
- Promotion d'un système d'information (fréquentes émissions à la radio, diffusion d'un bulletin périodique etc.) pour les consommateurs.
- Elaboration de rapport biennal (Pnud) sur les modes et problèmes de consommation au Bénin.

Extrait du Rapport général du Séminaire national de Vulgarisation du Rapport Mondial sur le développement Humain durable 1998. Cotonou, les 15 et 16 avril 1999.

### LES 8 DROITS DU CONSOMMATEUR RECONNUS PAR LES NATIONS UNIES

- 1-Besoins élémentaires: le droit aux biens et services élémentaires qui garantissent la sur vie: alimentation saine, habillement convenable, santé entretenue et des conditions acceptables d'hygiène.
- 2 Sécurité: le droit d'être protégé des biens ou la prestation des services hasardeux pour la santé et la vie.
3. Information: le droit d'être protégé contre la malhonnêteté, la publicité et l'étiquetage déloyaux. Et le droit d'avoir des données et informations nécessaires pour faire un choix judicieux.
- 4 Choix: le droit de choisir des produits et services à des prix compétitifs avec l'assurance d'une qualité satisfaisante.
- 5 Représentation: le droit de faire valoir l'intérêt des consommateurs dans la conception et l'exécution des programmes gouvernementaux.
6. Dédommagement: le droit d'être dédommagé pour manque de considération, pour fourniture de produits de mauvaises qualités et des services insatisfaisants.
7. L'éducation du consommateur: le droit d'acquérir la connaissance et des aptitudes nécessaires en vue de devenir un consommateur averti.
8. L'environnement sain: le droit de vivre et de travailler dans un environnement dans lequel il n'est ni maltraité ni soumis à un danger et dans lequel sa vie, sa dignité et son bien-être ne se trouvent compromis.